

# MIRABEL

## VOUS INFORME

Vol. 7, n° 25

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Décembre 2021

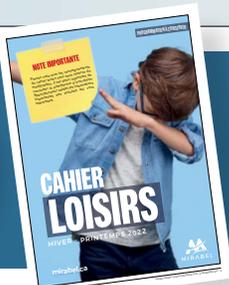


### On **M** les Fêtes!

À l'approche des Fêtes de fin d'année, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour souhaiter à l'ensemble des Mirabellois et Mirabelloises un très joyeux Noël et une bonne année 2022. Que cette nouvelle année en soit une de santé, de bonheur, de paix et de prospérité pour tous. Profitons de la période des Fêtes pour nous ressourcer et entamons la nouvelle année remplis d'énergie!

En 2022, nous vous invitons à prendre part aux festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Mirabel. Restez à l'affût...

— **PATRICK CHARBONNEAU**  
VOTRE MAIRE



### CAHIER LOISIRS

Programmation loisirs  
hiver-printemps 2022

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada  
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653  
SITE INTERNET [www.mirabel.ca](http://www.mirabel.ca) | COURRIEL [communications@mirabel.ca](mailto:communications@mirabel.ca) | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 26 550 exemplaires





M. Benoît Schultz en compagnie du maire de Mirabel, M. Patrick Charbonneau, et du directeur général de la Ville de Mirabel, M. Mario Boily.

## Relance de l'industrie aéronautique

Le président-directeur général d'Airbus Canada, M. Benoît Schultz, était l'invité du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), lors d'un dîner-conférence qui avait lieu le 23 novembre dernier, sous le thème « Relance de l'industrie aéronautique post-pandémie : l'indispensable virage vers la décarbonation ».

Lors de cette conférence, il a été question de l'empreinte environnementale du secteur de l'aéronautique, sujet de plus en plus discuté. M. Schultz a affirmé qu'Airbus était proactif pour réduire les émissions de ses avions et que, durant les 25 dernières années, la multinationale française a réduit l'émission de ses avions d'environ 80 % en termes de CO2 et de 90 % en oxyde d'azote, comparativement à celles des premières générations. D'ailleurs, l'objectif d'Airbus est d'atteindre la carboneutralité en 2035.

L'entreprise a réitéré, récemment, ses objectifs quant à l'augmentation de la cadence de production de l'A220, assemblé à son usine de Mirabel. Airbus produit mensuellement cinq appareils de l'ex-C Series de Bombardier, soit quatre à Mirabel et un à Mobile, en Alabama, et le nombre total devrait passer à six par mois en 2022. Rappelons que l'objectif est d'augmenter progressivement le rythme à 14 par mois en 2025, avec 10 appareils assemblés au Québec et quatre aux États-Unis.



## Retour du défi OSEntreprendre

C'est sous la présidence d'honneur de MM. Hugo Bilodeau et Olivier Daigneault, copropriétaires de l'entreprise ABC Clinique Santé, que le défi OSEntreprendre lance sa 24<sup>e</sup> édition locale à Mirabel, permettant aux étudiants ainsi qu'aux entrepreneurs de rayonner sur leur territoire. La remise de prix locale aura lieu le 30 mars 2022. C'est donc une invitation à vous inscrire dès maintenant sur le site [OSEntreprendre.quebec](http://OSEntreprendre.quebec).

**Deux hommes dévoués à offrir des soins de santé accessibles, professionnels et efficaces à la communauté de Mirabel**

Récipiendaires d'une bourse lors de la dernière édition du défi OSEntreprendre, ils ont accepté l'invitation de représenter le volet local du concours, qui permet aux entrepreneurs de tous les secteurs d'activités et régions de se mesurer et d'évaluer leurs produits et services sous le regard d'un jury de milieux variés et riche en expérience.

« Notre expérience au concours OSEntreprendre nous a permis de forger des relations d'affaires solides avec plusieurs autres entrepreneurs locaux. Ce concours est également une très belle façon de présenter et de vulgariser votre projet à une communauté d'entrepreneurs et de dirigeants politiques qui ont à cœur le développement de nouvelles entreprises locales. Nous avons hâte de faire la connaissance des nouveaux visages entrepreneuriaux mirabellois et nous souhaitons à tous le meilleur des succès dans la poursuite de vos objectifs professionnels ! »

Inscrivez-vous d'ici le 15 mars 2022, 16 h, sur [osentreprendre.quebec](http://osentreprendre.quebec).

**Renseignements :** Mirabel économique, au 450 475-2110.

## COLLECTE DE SANG

**CERCLE DE FERMIERES** En collaboration avec :



**Judi 16 décembre**

**CENTRE CULTUREL DU COMPLEXE JEAN-LAURIN**

8475, rue Saint-Jacques,  
Secteur Saint-Augustin, Mirabel

**SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT**

→ 1 800 343-7264

→ [jedonne@hema-quebec.qc.ca](mailto:jedonne@hema-quebec.qc.ca)





### Mirabel économique

  
Prêts

  
Subventions

  
Accompagnement

  
Formations

**VOUS ÊTES ENTREPRENEUR ? VOUS AVEZ UN PROJET D'AFFAIRES ? VOUS VOULEZ PROPULSER VOTRE ENTREPRISE AU PROCHAIN NIVEAU ? L'ÉQUIPE DE MIRABEL ÉCONOMIQUE EST LÀ POUR VOUS AIDER.**

Que ce soit pour le développement de votre plan d'affaires ou pour la mise en œuvre d'un projet au sein de votre entreprise, nos conseillers sauront vous accompagner afin de vous aider à atteindre vos objectifs.

Contactez-nous ! 450 475-2110 / [info@mirabeleconomique.ca](mailto:info@mirabeleconomique.ca)

## Rayonnement des régions

# Bilan du programme FARR pour Mirabel

Le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) des Laurentides a été annoncé par le gouvernement du Québec lors du budget 2017-2018. Il agit comme un levier économique et stratégique en faveur de la réalisation de projets régionaux contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires. Ce Fonds est piloté par un comité directeur, composé du ministre responsable de la région des Laurentides, des préfets des sept MRC des Laurentides ainsi que du maire de la Ville de Mirabel.

Le FARR se démarque par sa portée régionale. En effet, les initiatives financées dans le cadre du Fonds se doivent d'avoir un rayonnement s'étendant sur plus d'une MRC de la région. Il contribue ainsi à l'autonomie régionale, permettant d'établir les priorités de la région à partir de sa réalité propre et de la dynamique des acteurs du milieu. Les priorités déterminées par les acteurs régionaux englobent ainsi l'aspect économique, l'attachement à la région, les services à la population, la gestion équilibrée du territoire et le transport.

Pour la Ville de Mirabel, le FARR a permis la réalisation de six projets :

- Mirabel Cyclobranché (développement d'un réseau de pistes cyclables électrique);
- La Route verte (raccordement du réseau de pistes cyclables à la piste du P'tit Train du Nord);
- Sous-traitance industrielle (production d'un répertoire des sous-traitants industriels du territoire);
- Internet haute vitesse (implantation du service sur certaines parties du territoire non couvert);
- Transport actif - vélo électrique (implantation de vélos électriques et de bornes de recharge);
- Commercialisation des produits agricoles (campagne promotionnelle Laurentides j'en mange)

De plus, grâce à ce programme, la municipalité a participé à neuf autres projets gérés par d'autres MRC. En somme, ces projets portaient principalement sur une étude de revalorisation des terres en friche, sur le marketing territorial, le développement d'un outil économique selon le modèle Haussmann, l'analyse du transport de denrées alimentaires dans les Laurentides, la mise sur pied de Connexion Laurentides (espace d'accélération et de croissance régionale) et, finalement, sur un projet de recyclage des résidus des industries, des commerces et des institutions (ICI) avec l'organisme Synergie économique des Laurentides.

Tous ces projets ensemble ont permis à ce jour des investissements globaux de 3,1 M\$ dans la région, dont près de 600 000 \$ pour des projets de la municipalité uniquement. Les projets de ce programme étant subventionnés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à 80 %, le coût de la participation aux 15 projets pour la municipalité représente près de 147 000 \$, répartis sur cinq années (2018-2022).

## On soutenir les travailleurs autonomes

### Le parcours



Une démarche stimulante pour acquérir les aptitudes entrepreneuriales essentielles à votre succès comme Solopreneur.

Venez améliorer vos réflexes d'entrepreneur en compagnie de Solos aux réalités similaires!

[Plus de détails au espacesolo.ca/mirabel](https://espacesolo.ca/mirabel)

Début : février 2022

En collaboration avec



Avec la participation financière de :



## Horaires des Fêtes

### Bureaux administratifs :

À l'occasion des Fêtes, les bureaux de l'administration municipale mirabelloise seront fermés du 23 décembre, à midi, au mardi 4 janvier, jour de réouverture.

### Écocentres :

Les écocentres des secteurs de Saint-Janvier, de Sainte-Scholastique et de Saint-Augustin seront fermés du 24 décembre au 3 janvier inclusivement.

Pour sa part, l'écocentre du secteur de Saint-Canut sera fermé du 18 décembre au 2 janvier inclusivement. Il sera toutefois ouvert le 20 décembre, de 8 h à 14 h.

### Bibliothèques :

Les bibliothèques seront fermées les 24, 25 et 26 décembre ainsi que les 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2022.

### Collecte des matières résiduelles :

Pour toute question concernant la collecte des matières résiduelles durant les vacances des Fêtes, laissez un message au 450 475-2006, ou envoyez un courriel à [infocollecte@mirabel.ca](mailto:infocollecte@mirabel.ca).

# Collecte des sapins de Noël



Vous avez fait le choix d'un sapin de Noël naturel? Une fois le temps des Fêtes passé, il faudra penser à vous en départir. Pour que votre sapin de Noël soit ramassé, vous pouvez vous inscrire dès maintenant, et ce, jusqu'au 7 janvier, à 11 h. Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

Les inscriptions se font par courriel, à [infocollecte@mirabel.ca](mailto:infocollecte@mirabel.ca). Votre message doit contenir les informations précises suivantes : le mot « sapin » en objet, votre nom complet, votre numéro de téléphone, votre adresse civique et votre rue.

## Zone 1

Le sapin doit être mis en bordure de la rue le 9 janvier, en soirée. La collecte aura lieu les 10 et 11 janvier.

## Zone 2

Le sapin doit être mis en bordure de la rue le 12 janvier, en soirée. La collecte aura lieu les 13 et 14 janvier.

S'il a neigé ou verglacé au cours de la nuit, assurez-vous de secouer le sapin et de le remettre au sommet du banc de neige de façon à le rendre visible et accessible pour l'entrepreneur. Le sapin doit être à moins de deux pieds du bord de la rue. Aucun sapin ne sera ramassé s'il ne respecte pas ces conditions.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006.

## Zone 1

- Saint-Antoine
- Saint-Janvier
- Domaine-Vert Nord
- Domaine-Vert Sud
- Sainte-Monique
- Petit-Saint-Charles et chemin de la Côte-Nord
- ADM

## Zone 2

- Saint-Augustin
- Saint-Benoît
- Saint-Canut
- Saint-Hermas
- Saint-Jérusalem
- Sainte-Scholastique
- Mirabel-en-Haut

On



les  
Fêtes!

VOTRE BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL MIRABEL VOUS INFORME  
FAIT RELÂCHE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES!

IL SERA DE RETOUR EN JANVIER, FIDÈLE AU POSTE. JOYEUSES FÊTES!



## Entreposage extérieur de bois de chauffage et abris à bois

Avec l'hiver qui arrive à grands pas, certains citoyens font l'acquisition de bois de chauffage pour alimenter leur foyer pendant la saison froide. L'entreposage extérieur de bois de chauffage pour une utilisation domestique est autorisé sur l'ensemble du territoire de Mirabel et doit se faire uniquement en cour arrière. Un nombre maximal de 20 cordes de bois est permis par propriété et la hauteur maximale de l'entreposage est de deux mètres.

Le bois de chauffage peut aussi être entreposé à l'intérieur d'un abri. Dans ce cas, il est permis de placer l'abri en cour latérale et en cour arrière. Un seul abri à bois de chauffage est autorisé par terrain et il doit être placé à une distance minimale de deux mètres du bâtiment principal, lorsqu'il est isolé de ce dernier, ainsi qu'à un mètre de toute limite de propriété et de toute autre construction accessoire. À noter qu'il est nécessaire d'obtenir un permis de construction avant l'installation d'un tel abri si sa superficie dépasse 18 m<sup>2</sup>.

### Renseignements :

Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 450 475-2007, ou par courriel, à [info.urbanisme@mirabel.ca](mailto:info.urbanisme@mirabel.ca).



## La sécurité aux traverses piétonnières : l'affaire de tous !

Que vous marchiez ou que vous soyez au volant de votre voiture, le respect des règles, la courtoisie et le partage de la route sont essentiels pour une cohabitation harmonieuse. Chacun doit fournir sa part d'efforts.

Par exemple, un piéton doit :

- Traverser à une intersection ou à un passage pour piétons lorsqu'il y en a un à proximité;
- Circuler sur le trottoir lorsqu'il y en a un;
- Adopter des comportements favorisant sa sécurité (par exemple, établir un contact visuel avec le conducteur avant de traverser et éviter de traverser entre deux véhicules stationnés).

Pour sa part, le conducteur d'un véhicule routier doit, entre autres, respecter la priorité des piétons aux passages piétonniers.

Rappelons qu'on distingue deux types de passage pour piétons : les passages aux intersections et ceux entre les intersections. Lorsque la circulation à l'approche du passage est contrôlée par des panneaux d'arrêt ou par des feux de circulation situés à une intersection, le passage protégé est délimité par deux lignes blanches parallèles et continues ou par des bandes blanches. Les marques jaunes délimitent quant à elles les passages pour piétons aux intersections où il n'y a pas de feux de circulation ou de panneaux d'arrêt.



## Des décorations de Noël sécuritaires



Pour un Noël sécuritaire, voici quelques conseils de votre Service de la sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique.

### En ce qui a trait à l'électricité :

- Utilisez des lumières décoratives et des cordons rallonge homologués par un organisme reconnu, tel que CSA ou ULC;



- N'utilisez pas à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur, et vice-versa;
- Tout article utilisé à l'extérieur doit être branché à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre;
- Si vous placez des décorations extérieures près du sol, fixez les cordons rallonge autour de piquets de bois afin de les garder éloignés de la neige et de l'eau;
- ATTENTION de ne pas surcharger le circuit électrique;
- Lorsque vous quittez la maison ou allez vous coucher, éteignez vos décorations ou utilisez une minuterie;
- Après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil. Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

### Pour les sapins de Noël naturels :

- Coupez de nouveau le tronc, en biseau, dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité;
- Arrosez régulièrement votre sapin de Noël pour éviter qu'il ne devienne trop sec;
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec;
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur;
- Vérifiez les dates de collecte de sapins de Noël dans votre quartier.

Le Service de la sécurité incendie tient à vous souhaiter un joyeux temps des Fêtes. Soyez prudent!

**Renseignements :** division prévention, au 450 475-2010. Pour toute **urgence**, composez le 9-1-1.



Conservez le cahier loisirs dans lequel se trouve la liste des patinoires extérieures, entre autres!

**RAPPEL**

**Paniers de Noël du Fonds des services d'urgence de la Ville de Mirabel**

Pour demander un panier de Noël, on peut appeler au 450 513-2559. Les Mirabellois de tous les secteurs peuvent faire une demande et aucune demande ne sera refusée.

**Dates à retenir :**  
**15 décembre :** dernière journée pour la prise de commandes des paniers de Noël

**18 décembre :** livraison des paniers de Noël  
**19 décembre :** remise des paniers de Noël pour les gens qui veulent aller les chercher eux-mêmes

**f** Paniers de Noël de Mirabel

On peut également appeler à la Corporation de développement communautaire de Mirabel, au 450 848-0219, pour faire une demande de panier de Noël.



Le nœud papillon

## Chic et pour une bonne cause!

Dans le cadre de la 8<sup>e</sup> édition de la campagne Noeudvembre, les membres du conseil municipal de la Ville de Mirabel ont fièrement porté le nœud papillon, en novembre, afin de soutenir la cause.

Organisé par l'organisme PROCURE, Noeudvembre vise à financer des services de soutien et d'information pour les personnes touchées par le cancer de la prostate, en plus de soutenir une recherche essentielle pour prévenir, détecter et traiter cette maladie.

Afin de soutenir cette cause importante, nous vous invitons à visiter le site [noeudvembre.ca](http://noeudvembre.ca).



Dans l'ordre habituel, on aperçoit M. Hugo Paquette, attaché politique de Mme Nadine Girault, députée de Bertrand et ministre responsable de la région des Laurentides, M. Marc Sauvageau, lauréat, et M. Alexandre Gélinas, président de Culture Laurentides.

## Un Mirabellois remporte le prix Passion

Félicitations au Mirabellois Marc Sauvageau, qui a remporté le prix Passion lors de la 31<sup>e</sup> édition des Grands prix de la culture des Laurentides, qui avait lieu le 30 novembre dernier au Théâtre du Marais, à Val-Morin. Cette année, ce sont les Lettres et les Bibliothèques qui étaient à l'honneur de cet événement annuel qui célèbre le talent et l'engagement dans tous les domaines artistiques et culturels des Laurentides.

Le prix Passion, remis en partenariat avec les députés des Laurentides de l'assemblée nationale du Québec, a été attribué à M. Sauvageau pour son immense apport dans la valorisation de la langue et dans l'art du slam auprès de milliers d'élèves, en plus de souligner une profonde passion pour la médiation de la littérature. M. Sauvageau s'est également vu remettre une bourse de 1000 \$ avec ce prix.



Loisirs Laurentides, en collaboration avec la Ville de Mirabel, a rendu un vibrant hommage au Mirabellois Dany Lefebvre afin de souligner sa nomination à titre de lauréat régional 2021 du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin. Sur la photo, on aperçoit Mmes Émilie Derganc et Roxanne Therrien, conseillères municipales, M. Dany Lefebvre, lauréat, et M. Patrick Charbonneau, maire de Mirabel.



Maxime Roy-Boulet et Jean-Christophe Forget

## Un Mirabellois remporte la 4<sup>e</sup> saison de *Tous pour un chalet*

Au terme de la 4<sup>e</sup> saison de l'émission télévisée *Tous pour un chalet*, diffusée à Canal Vie, c'est le Mirabellois Jean-Christophe Forget et son coéquipier Maxime Roy-Boulet qui ont remporté les grands honneurs! En effet, après s'être surpassés jour après jour, après un dernier défi plutôt difficile et un mois passé loin de leur famille, c'est le duo des « Marines » qui a remporté le chalet d'une valeur approximative de 500 000 \$.

Tous pour un chalet se veut une compétition de rénovation. Jugés par l'entrepreneur Félix Ménard et la designer Émilie Cerretti, les duos choisis pour participer à l'émission doivent construire un chalet et tenter, au fil de la saison, de gagner des défis afin d'obtenir des privilèges et d'éviter à tout prix l'élimination. Une seule équipe remporte finalement le chalet entièrement meublé et construit par les 12 équipes participantes.

Choisis parmi 1272 participants, Jean-Christophe et Maxime n'avaient au départ pas tellement de connaissance en construction. Ils sont tous les deux tatoueurs de profession et partenaires d'affaires. Leur force de caractère et leur détermination leur ont permis de se tailler une place de choix dans la compétition et leurs efforts ont visiblement porté fruit.

Toutes nos félicitations !

TITRE ET DESCRIPTION	DATE	JOUR	COÛT
<b>Conférence avec auteur</b>	28 janvier : Pascale Dupuis Dalpé 18 février : Tricia Lauzon 25 mars : Pierre Cusson 29 avril : Joanne Turcotte	Vendredi 13 h	Gratuit avec la carte de membre
<b>Cours d'informatique tablette (débutant)</b>	17 au 31 janvier	Lundi (Android) 9 h à 12 h (3 cours)	81 \$
	19 janvier au 2 février	Mercredi (Apple) 9 h à 12 h (3 cours)	81 \$
	7 au 21 février	Lundi (Android) 9 h à 12 h (3 cours)	81 \$
	9 au 23 février	Mercredi (Apple) 9 h à 12 h (3 cours)	81 \$
<b>Chorale à l'unisson (débutant)</b>	12 janvier au 6 avril*	Mercredi 13 h 30 à 15 h 30 (12 semaines)	102 \$
<b>Formation RCR - DEA</b> Durée de 4 h pour obtenir la certification	Mercredi 27 janvier	13 h à 17 h (1 cours)	72 \$
	Mercredi 24 février	13 h à 17 h (1 cours)	72 \$
	Mercredi 31 mars	13 h à 17 h (1 cours)	72 \$
<b>Danse en ligne (débutant et intermédiaire)</b>	11 janvier au 5 avril* (multi-niveaux)	Mardi 13 h 30 à 14 h 30 (12 semaines)	78 \$
	11 janvier au 5 avril* (multi-niveaux)	Mardi 19 h à 20 h (12 semaines)	78 \$
	13 janvier au 7 avril* (intermédiaire)	Jeudi 13 h 30 à 14 h 30 (12 semaines)	78 \$
<b>Cours de golf (débutant et intermédiaire)</b> Plusieurs sessions seront offertes. Maximum : 4 personnes/heure.	11 janvier au 1 <sup>er</sup> février	Mardi 9 h à 12 h (4 semaines)	100 \$
<b>Cours d'autodéfense (débutant)</b> Avec Martin	19 janvier au 30 mars* (aux 2 semaines)	Mercredi 10 h à 11 h (6 semaines)	30 \$
<b>Cours de prévention des chutes (débutant)</b> Avec Martin	19 janvier au 30 mars* (aux 2 semaines)	Mercredi 11 h à 12 h (6 semaines)	30 \$
<b>Yoga sur chaise</b>	10 janvier au 4 avril* (annulation le lundi 7 février)	Lundi 10 h 30 à 11 h 30 (11 semaines)	77 \$
	12 janvier au 6 avril*	Mercredi 10 h 30 à 11 h 30 (12 semaines)	84 \$
<b>Pilates (chaise/sol) (débutant et intermédiaire)</b>	10 janvier au 4 avril* (annulation le lundi 7 février)	Lundi 11 h 30 à 12 h 30 (11 semaines)	77 \$
	12 janvier au 6 avril*	Mercredi 11 h 30 à 12 h 30 (12 semaines)	84 \$
<b>Tai Chi (débutant)</b> (Première partie des 24 pas)	5 février au 9 avril*	Samedi 10 h 30 à 11 h 30 (9 semaines)	30 \$
<b>Vie Active (débutant et intermédiaire)</b> Avec France Granger	10 janvier au 4 avril*	Lundi 9 h 30 à 10 h 30 (12 semaines)	40 \$
<b>Stretching (débutant et intermédiaire)</b> Avec France Granger	12 janvier au 6 avril*	Mercredi 14 h à 15 h (12 semaines)	40 \$
	14 janvier au 8 avril*	Vendredi 14 h à 15 h (12 semaines)	40 \$
<b>Zumba gold (débutant et intermédiaire)</b>	12 janvier au 6 avril*	Mercredi 9 h 30 à 10 h 30 (12 semaines)	84 \$
<b>Atelier de cartes artisanales (débutant et intermédiaire)</b>	13 janvier, 27 janvier, 10 février, 24 février et 10 mars	Jeudi 13 h 30 à 15 h (5 semaines)	75 \$

\* Cours avec relâche du 28 février au 4 mars  
\*\* La programmation est sujette à des changements

**Activités libres**

Avec votre carte de membre de Concept Action 55+, vous pourrez profiter de nos installations en pratiquant les activités libres suivantes : le pickleball, la pratique de golf sur filet, le badminton, la pétanque libre, le shuffleboard (jeu de palets), le tennis de table, le jeu de fléchettes et la babette (jeu de poches). Ces activités sont toujours disponibles sur réservation. Pour consulter l'horaire et la tarification des activités, consultez le [conceptaction55.com](http://conceptaction55.com) et la page Facebook de notre organisme.

# Babillard

## communautaire

80<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

## Cercle de Fermières de Saint-Canut

Le 16 octobre dernier, c'était le 80<sup>e</sup> anniversaire du Cercle de Fermières de Saint-Canut. Nous tenons à souligner l'importance des femmes fondatrices et de toutes celles qui ont suivi. Nous en profitons pour inviter toutes les femmes intéressées à se joindre à nous pour que notre Cercle continue de grandir et de se renouveler. Nous voulons aussi remercier Mme Adèle Nault, notre présidente sortante, pour son beau travail pendant toutes ces années. Merci!

Diane Dusseault, présidente

Horaire : tous les mercredis, de 9 h à 15 h

Lieu : centre culturel Patrick-Lepage,  
9950, boulevard de Saint-Canut



## TECHNICIEN JURIDIQUE

Service : Direction générale  
 Domaine d'emploi : Autre  
 Statut : Personne salariée régulière à temps plein  
 Nombre de poste : 1  
 Numéro de concours : J1221-0194  
 Date d'affichage : Le 8 décembre 2021  
 Date de fin d'affichage : Le 21 décembre 2021

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour remplir la fonction de technicien juridique, personne salariée régulière, à la Direction générale - division Contentieux.

Relevant de l'avocate du Contentieux, le technicien juridique:

- supporte administrativement les avocats dans l'exécution de leurs tâches;
- collabore au suivi des échéances dans divers dossiers, tels que délai de prescriptions prévu par la loi et les délais judiciaires;
- assure le traitement de texte pour divers documents de nature juridique en respectant les normes prévus au Code de procédure civile, ainsi qu'aux règlements et aux directives des tribunaux;
- vérifie, recherche et analyse sommairement les documents et renseignements requis à la gestion des dossiers juridiques (ex: réclamations, recherche au registre des entreprises, plunitifs, banques de données juridiques, etc.);
- effectue de la recherche jurisprudentielle;
- planifie les rencontres pour la préparation des témoins, l'organisation des procès et réserve les services de sténographes, au besoin;
- recherche divers actes et publie des actes sous la supervision d'un juriste;
- collabore au traitement et à l'analyse des demandes d'accès aux documents conformément à la Loi sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels;
- au besoin, agit comme commissaire à l'assermentation;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques juridiques;
- posséder environ une (1) année d'expérience pertinente;
- aptitudes et traits de personnalité appropriés, tels que l'initiative, la débrouillardise et l'autonomie;
- bonne connaissance en informatique;
- connaissance de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels est considérée comme un atout.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## CONSEILLER EN COMMUNICATION (REMPLACEMENT)

Service : Communications  
 Domaine d'emploi : Communications  
 Statut : Personne salariée remplaçante  
 Nombre de poste : 1  
 Numéro de concours : J1221-0285  
 Date d'affichage : Le 8 décembre 2021  
 Date de fin d'affichage : Le 21 décembre 2021

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne salariée remplaçante à temps plein à titre de conseiller en communication au Service des communications. La durée du remplacement n'est pas déterminée.

Compte tenu de l'urgence du remplacement, les candidatures seront évaluées au fur et à mesure de leur réception.

Relevant de la directrice du Service, le titulaire du poste :

- coordonne le bulletin municipal, ce qui implique, entre autres, de rédiger des textes, veiller au respect des échéanciers, rassembler le matériel, effectuer la révision, coordonner le montage graphique et assurer la distribution;
- assure la veille des nouvelles technologies et des réseaux sociaux et émet des recommandations adaptées;
- gère le contenu des textes, bannières, infolettres, médias sociaux, site web, vidéos et graphiques pour la réalisation d'activités de communication en faisant appel à sa créativité;
- assure la réalisation de projets permettant de promouvoir la notoriété et les activités de la Ville;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un baccalauréat en communication;
- posséder environ une (1) année d'expérience pertinente;
- français parlé et écrit impeccable;
- maîtriser les logiciels de la suite Office;
- faire preuve d'une grande autonomie dans son travail;
- connaître les logiciels de la suite Adobe Creative Cloud sera considéré comme un atout.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

Être disponible pour une flexibilité d'horaire tel que prévu à la convention collective.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## AGENT DE COMMUNICATION

Service : Communications  
 Domaine d'emploi : Communications  
 Statut : Personne salariée régulière à temps plein  
 Nombre de poste : 1  
 Numéro de concours : J1221-0293  
 Date d'affichage : Le 8 décembre 2021  
 Date de fin d'affichage : Le 21 décembre 2021

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste d'agent de communication à temps plein au Service des communications.

Relevant de la direction du Service, le titulaire du poste :

- participe à l'organisation, l'élaboration et la production d'outils nécessaires à la réalisation d'activités de communication;
- recueille, analyse, traite et diffuse de l'information pour des fins de présentation à divers publics internes et externes;
- crée et met à jour le contenu promotionnel (site et outils web) faisant appel à sa créativité de rédaction et son intégration;
- évalue, priorise et gère le contenu (textes, bannières, infolettres, médias sociaux, vidéos, graphiques);
- effectue une veille des nouvelles technologies et des réseaux sociaux sur une base continue et émet des recommandations adaptées;
- assure la réalisation de projets permettant de promouvoir la notoriété et les activités de la Ville;

- assure un soutien à l'accueil lors d'événements;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en communication ou une attestation d'études collégiales (AEC) reliée au développement web ou dans un domaine connexe;
- posséder un minimum d'une (1) année d'expérience pertinente;
- français parlé et écrit impeccable;
- maîtriser des logiciels de la suite Office;
- faire preuve d'une grande autonomie dans son travail;
- avoir de l'expérience avec la gestion d'un site Web et le contenu des différents supports médias (Web, médias sociaux, terminaux mobiles, etc.).

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

## CHEF RÉPARTITEUR

Service : Police  
 Domaine d'emploi : Répartition  
 Statut : Autre  
 Nombre de poste : 1  
 Numéro de concours : J1121-1654  
 Date d'affichage : Le 2 décembre 2021  
 Date de fin d'affichage : Le 16 décembre 2021

### NATURE DU TRAVAIL :

Vous êtes passionné par le milieu des centres d'appels d'urgence 911 et vous avez le service à la clientèle à cœur ?

Vous cherchez à relever un nouveau défi qui vous placera au cœur de l'action et qui vous mettra au défi quotidiennement ?

Vous êtes diplomate, avez une bonne capacité d'analyse et excellez en résolution de problèmes. Alors nous avons besoin de vous !

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique qui agira à titre de chef répartiteur, poste professionnel non syndiqué au Service de police.

Relevant du directeur du Service, le titulaire du poste :

- dirige l'ensemble des répartiteurs de la centrale 911 et évalue leurs besoins de formation;
- assure l'atteinte des objectifs opérationnels, les évalue et veille à leur amélioration continue;
- est responsable de la qualification de la centrale 911 en regard du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 911 et à certains centres secondaires d'appel d'urgence;
- prépare des rapports de performance en procédant à la collecte et à l'analyse des informations;

- diffuse et met en place les meilleures pratiques relativement au métier de répartiteur et est la référence en termes de savoir-faire;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études secondaires (DES), une combinaison d'études et d'expérience pertinentes pourrait être considérée;
- posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente;
- excellente habileté de communication orale et écrite;
- faire preuve d'un fort engagement pour l'excellence du service à la clientèle, de créativité, de tact et de diplomatie;
- posséder une grande capacité de résolution de problèmes;
- bonne maîtrise de la suite Office;
- posséder l'attestation d'études collégiales (AEC) de répartiteur en centre d'appels d'urgence et connaître le module RAO du logiciel BEEON sont des atouts;
- communiquer en anglais est un atout important.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire est de 35 heures par semaine. Le titulaire devra être disponible les soirs, les nuits et les fins de semaine selon les besoins.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles établies en fonction des postes professionnels non syndiqués.

## POUR POSTULER

Alors qu'elle célèbre en 2021 son 50<sup>e</sup> anniversaire, la Ville de Mirabel se hisse au 6<sup>e</sup> rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18<sup>e</sup> ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1<sup>er</sup> rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au [www.mirabel.ca](http://www.mirabel.ca), sous :

[Services](#) > [Services en ligne](#) > [Postuler en ligne](#)

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition, à moins d'avis contraire.

## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 10 janvier 2022 à 19 h, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

### 9209, rue Sainte-Madeleine (lot 1 555 439), secteur de Saint-Benoît (résolution CCU numéro 165-11-2021)

Demande numéro 2021-086, formulée le 7 octobre 2021, par « Nadine Thibault », ayant pour effet de régulariser :

- l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol d'une habitation résidentielle, de type unifamilial isolé occupant toute la superficie de plancher du sous-sol, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que l'aménagement du logement peut être au niveau du sous-sol, mais ne peut occuper plus de 75 % d'un même étage;
- l'implantation d'une thermopompe ayant une distance de 0,88 mètre avec la ligne de terrain latérale droite, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 2 mètres entre une thermopompe et une ligne de terrain latérale;
- l'implantation d'une thermopompe ayant 2,22 mètres de distance avec le prolongement imaginaire du mur avant, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que la thermopompe soit implantée à plus de 4,20 mètres de distance du prolongement imaginaire du mur avant pour respecter une implantation dans la deuxième moitié arrière de la profondeur du bâtiment,

le tout tel qu'il appert au plan d'aménagement, effectué par la requérante, déposé 7 octobre 2021 et du certificat de localisation, minute 126, effectué par Frédéric Brisson, préparé le 8 décembre 2011.

### 9993, boulevard de Saint-Canut (lot 1 849 240), secteur de Saint-Canut (résolution CCU numéro 166-11-2021)

Demande numéro 2021-087, formulée le 17 août 2021, par « Sylvie Beaugard et Benoit Simpson », ayant pour effet de permettre la construction d'une galerie ayant une distance de 1,01 mètre de la ligne de terrain latérale droite, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation, minute 906, effectué par Sylvain Héту, arpenteur-géomètre, modifié le 19 octobre 2021, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que toute galerie résidentielle soit implantée à une distance minimale de 1,5 mètre.

### Route 50/rue Henri-Fabre (lot 4 618 688, lot projeté 6 473 474), secteur de Sainte-Monique (résolution CCU numéro 168-11-2021)

Demande numéro 2021-088, formulée le 8 novembre 2021, par « Gouvernement du Canada (ADM) », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'une génératrice en cour avant secondaire (rue Henri-Fabre) d'un nouveau bâtiment industriel sans être dissimulée d'un écran opaque, le tout tel qu'il appert au Plan projet d'implantation, minute 5406, préparé par Éric Chalifoux, arpenteur-géomètre, effectué le 15 mars 2021, alors que le règlement de zonage U-2300 exige qu'une génératrice aménagée de façon permanente, soit dissimulée par un aménagement paysager ou un écran opaque, de façon à ne pas être visible de la rue;
- la construction d'un nouveau bâtiment industriel ayant un mur avant secondaire faisant face à la rue Henri-Fabre avec 9 % de sa superficie en ouverture, le tout tel qu'il appert au plan d'architecture no 12797.00, effectué par Neuf Architectes, daté d'octobre 2021, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que tout mur faisant face à une rue adjacente au terrain sur lequel le bâtiment est implanté doit comporter au moins 10 % de sa superficie en ouverture.

### 12800, rue de l'Avenir (lots 1 690 641 et 1 810 385), secteur de Saint-Janvier (résolution CCU numéro 176-11-2021)

Demande numéro 2021-089, formulée le 8 novembre 2021, par « Bell Textron Canada limitée (Bruno Allard) », ayant pour effet de permettre la construction d'un nouveau bâtiment d'entreposage ayant une hauteur de 10,49 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que tout bâtiment d'entreposage ne dépasse pas la hauteur du bâtiment principal de 10,05 mètres.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes. Également, considérant les mesures d'urgence sanitaire déclarées par le gouvernement du Québec à ce jour de publication du présent avis, tout intéressé pourra également transmettre ses commentaires écrits par courrier ou par courriel, aux adresses ci-dessous, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, jusqu'au 10 janvier 2022 ou soit jusqu'à ce que le conseil municipal rende sa décision sur ces demandes.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
 Dérogations mineures  
 Ville de Mirabel  
 14111, rue Saint-Jean  
 Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : [greffe@mirabel.ca](mailto:greffe@mirabel.ca)

Donné à Mirabel, ce 1<sup>er</sup> décembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

## SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MIRABEL POUR L'ANNÉE 2022

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté la résolution numéro 903-11-2021 relativement au calendrier de toutes les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Mirabel.

À 19 h, aux dates et lieux suivants :

Date	Endroit
10 janvier	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
24 janvier	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
14 février	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
28 février	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
14 mars	Centre culturel du Domaine-Vert, 17530, rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert Nord
28 mars	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
11 avril	Complexe du Val-d'Espoir, 17700, rue du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier
25 avril	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
9 mai	Centre culturel Patrick-Lepage, 9950, boulevard de Saint-Canut, secteur de Saint-Canut
24 mai (mardi)	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
13 juin	Complexe Jean-Laurin, 8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin
27 juin	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
11 juillet	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
8 août	Salle attenante au presbytère de l'église Sainte-Scholastique, 10145, rue Saint-Vincent, secteur de Sainte-Scholastique
23 août (mardi)	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
12 septembre	Centre culturel Honorius-Lafond, 4305, rue Lalande, secteur de Saint-Hermas
26 septembre	Centre culturel du secteur de Saint-Benoît, 9175, rue Dumouchel, secteur de Saint-Benoît
11 octobre (mardi)	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
24 octobre	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
14 novembre	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
28 novembre	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
12 décembre	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique

Donné à Mirabel, ce 1<sup>er</sup> décembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

## RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DU SCRUTIN GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MIRABEL DU 7 NOVEMBRE 2021

Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, je, Suzanne Mireault, présidente d'élection, annonce, par cet **avis public**, que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous :

Poste	District	Appartenance politique	Nom de la personne proclamée élue
Maire		Action Mirabel – Équipe Charbonneau	Patrick Charbonneau
Conseiller	1	Action Mirabel – Équipe Charbonneau	Michel Lauzon
Conseillère	2	Action Mirabel – Équipe Charbonneau	Guylaine Coursol
Conseiller	3	Action Mirabel – Équipe Charbonneau	Robert Charron
Conseiller	4	Action Mirabel – Équipe Charbonneau	François Bélanger
Conseillère	5	Action Mirabel – Équipe Charbonneau	Roxanne Therrien
Conseillère	6	Action Mirabel – Équipe Charbonneau	Francine Charles
Conseillère	7	Mouvement citoyen Mirabel	Émilie Derganc
Conseillère	8	Action Mirabel – Équipe Charbonneau	Isabelle Gauthier
Conseiller	9	Action Mirabel – Équipe Charbonneau	Marc Laurin
Conseillère	10	Mouvement citoyen Mirabel	Catherine Maréchal

Donné à Mirabel, ce 23 novembre 2021

La Présidente d'élection, Me Suzanne Mireault, avocate

## ADOPTION DU BUDGET EXERCICE FINANCIER 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2022-2023-2024)

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Mirabel, que pour les fins d'adoption du budget de l'exercice financier 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, le conseil municipal de ladite Ville tiendra une séance extraordinaire le **20 décembre 2021, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Mirabel, ce 8 décembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

## ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO S-2463

Avis public est donné que le règlement numéro S-2463 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à ajouter audit schéma un plan particulier d'urbanisme (PPU) concernant le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, est entré en vigueur le 5 novembre 2021 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que le présent règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 5 novembre 2021.

Également, le règlement est réputé conforme au plan métropolitain, par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), en vertu du quatrième (4<sup>e</sup>) alinéa de l'article 53.11.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), soit en date du 5 novembre 2021.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Donné à Mirabel ce 1<sup>er</sup> décembre 2021

La greffière,  
Suzanne Mireault, avocate

ON LA SÉCURITÉ  
RÉDUISONS LA VITESSE,  
LES VIBRATIONS ET LE BRUIT  
mirabel.ca/camionnage

ON DONNER!

DU 3 AU 19 DÉCEMBRE



*Marché*  
\* \* \*  
DE NOËL  
\* \* \*  
DE MIRABEL

PRODUITS DU TERROIR \* ARTISANAT \* PLUS DE 60 EXPOSANTS

CENTRE CULTUREL  
DU DOMAINE-VERT NORD  
17530, RUE JACQUES-CARTIER

VENDREDI DE 16 H À 21 H  
SAMEDI DE 10 H À 19 H  
DIMANCHE DE 10 H À 17 H

MARCHÉ INTÉRIEUR  
ET EXTÉRIEUR

Renseignements: [tourismemirabel.com](http://tourismemirabel.com)  
[mirabel.ca](http://mirabel.ca)

